

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de l'Aquitaine

Note mise en ligne le 10 mars 2014

Service Climat Energie

Nos réf. :EN/2013/5716-1144 DF/ML

Affaire suivie par :Daniel Fontalirant  
Tél. :05 56 24 82 13- Fax :05 56 24 84 04

## Motif de la décision

**Objet : signature de l'arrêté de déclaration d'utilité publique des travaux de création d'une double liaison souterraine 63000 volts Paillères – Pessac 3 et 4 et modifications d'ouvrages aux postes de Paillères et de Pessac.**

La consultation des maires et des services relative à la demande d'utilité publique qui s'est déroulée du 20 novembre 2013 au 20 janvier 2014 n'a pas fait apparaître d'avis défavorables. Pour mémoire, concernant l'incidence du projet sur la santé publique, l'Agence Régionale de Santé a émis un avis favorable au projet lors de la concertation qui s'est tenue le 29 avril 2013, à laquelle étaient invités les élus, les services de l'Etat et les associations concernées.

La consultation du public s'est déroulée du 27 novembre au 19 décembre 2013 sur le site internet de la Préfecture. Elle n'a pas fait apparaître d'opposition à la création d'une double liaison souterraine Paillères-Pessac 3&4. Cependant elle a suscité une demande d'enfouissement de la ligne aérienne existante Paillères-Pessac 1 pour permettre la construction des écrans anti- bruit sur le merlon en haut de rocade dans le cadre des travaux d'élargissement à 2X3 voies de la rocade.

Les projets Paillères-Pessac 3&4 et Paillères-Pessac 1 sont indépendants l'un de l'autre. La double liaison souterraine 63 000 volts Paillères-Pessac 3&4 ne se substitue pas à la ligne aérienne existante Paillères-Pessac 1. Cette dernière alimentera et sécurisera directement, depuis le poste de Pessac, le poste de Talence par mise en série avec la ligne aérienne existante Paillères-Talence par pontage au niveau du poste de Paillères.

La déclaration d'utilité publique des travaux de création d'une double liaison souterraine 63000 volts Pessac Paillères 3&4 est donc proposée par la DREAL Aquitaine à la signature du préfet de la Gironde.

A noter, que RTE, à la demande du maire de Pessac, a accepté d'étudier le projet d'enfouissement de la ligne aérienne existante Paillères-Pessac 1 pour une réalisation à l'horizon fin 2017. Dans ces conditions, les écrans anti bruit ne seront totalement installés en hauteur sur le merlon qu'à la suite de l'enfouissement de cette ligne.